



PB-PP1B-714
BELGIE(N)-BELGIQUE
P 307 122
BRUXELLES X

Neutrinfo ³³³

Trimestriel | Janvier • Février • Mars 2026



TREELODGES
BY MONT DES PINS

MN VACANCES

VIVEZ LA MAGIE SUSPENDUE DES
TREELODGES BY MONT-DES-PINS



Avenue de Waterloo 23
6000 Charleroi
+32 (0)71 20 52 11

Rue de Chestret 4-6
4000 Liège
+32 (0)4 254 58 11

Rue des Dames Blanches 24
5000 Namur
+32 (0)81 25 07 60
Siège social

lamn.be info@lamn.be [mymn.be](https://www.instagram.com/mymn.be) [LaMutualiteNeutre](https://www.facebook.com/LaMutualiteNeutre) [la_mutualite_neutre](https://www.instagram.com/la_mutualite_neutre)



Un vent de tempête ...

L'assainissement des finances de notre pays et la réduction de la dette publique demeurent les objectifs prioritaires de notre gouvernement fédéral pour sauvegarder notre Etat-Providence.

Pour l'exercice 2025, il faut s'attendre à un déficit de 25 milliards d'euros et, à politique inchangée, à 45 milliards en 2029.

Face à ce précipice, le Gouvernement ARIZONA a réagi et décide de partir à la chasse aux économies nouvelles, un plan de sauvetage d'environ 10 milliards d'euros s'étant avéré indispensable.

Mais, à l'automne dernier, lors du conclave budgétaire, un vent de tempête a soufflé sur la coalition ARIZONA.

Il est apparu que son équipage ne naviguait plus dans la même direction, les exigences des uns ne satisfaisaient plus les prétentions des autres et chacun voulait protéger son étendard en cette période de turbulence.

Ce n'est qu'après les menaces de démission du Premier Ministre, véritable ultimatum, que l'accord budgétaire exigé pour Noël a émergé des flots au petit matin du 24 novembre.

Un accord, une fois de plus, conclu sur les bases de compromis et à force de concessions réciproques afin d'éviter le naufrage : la chute du gouvernement fédéral.

Cet accord « impacte tout le monde » et permettra d'économiser d'ici 2030 un supplément de 9,2 milliards d'euros : 40% en provenance de recettes nouvelles et 60% de la compression de dépenses, le résultat final devant aboutir à une diminution de la dette de 32 milliards d'euros d'ici la fin de la législature.

Celui-ci, s'il conforte le Premier Ministre, ne rend cependant pas tous les citoyens heureux ; tous devront mettre la main au portefeuille et certains plus que d'autres.

L'action des responsables politiques n'est-elle pas plutôt d'unir que de diviser ?

À l'examen des mesures prises pour boucler le budget fédéral, le plan de remise au travail des malades de longue durée se révèle être un vaste chantier qui, à l'appui des positions réglementaires nouvelles, permettra de remettre au travail 100.000 invalides

et de réaliser 1,9 milliard d'euros d'économie supplémentaire, soit le cinquième de l'effort total demandé aux citoyens et, plus particulièrement, à la classe moyenne.

Pour arriver à cette fin, les médecins devront tenir compte, non seulement de ce que le patient ne peut plus faire, mais aussi de ce qu'il peut encore faire.

Il y a lieu de savoir que l'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie Invalidité) devra renforcer le contrôle des Mutualités chargées d'encadrer et de stimuler le retour au travail des malades de longue durée ; celles qui failliront à cette mission seront lourdement sanctionnées financièrement.

L'inauguration, ce 25 octobre de cinq TREELODGES au domaine Mont-des-Pins à Bomal s/O. à l'initiative de notre A.S.B.L. MN Vacances et avec le soutien de la Région Wallonne et de la ville de Durbuy.



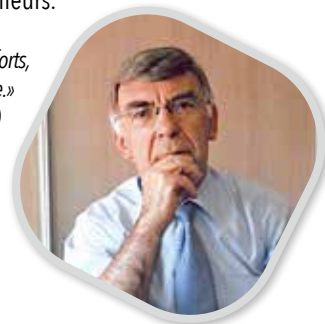
La concrétisation d'un rêve, a souligné Monsieur W. VAN BEECK, Président de l'A.S.B.L., dans son allocution de bienvenue qui permettra, à tout un chacun, dans le cadre de la promotion d'un tourisme social durable, de redécouvrir la magie de la vie en plein air et de démontrer que l'homme et la nature peuvent coexister en harmonie.

Suivant une tradition qui nous est chère, nous vous souhaitons une année nouvelle pleine d'optimisme agrémentée de petits bonheurs qui réchauffent le cœur, et surtout une bonne santé.

Spectateurs de tout ce qui se passe dans le monde avec tout ce qu'il y a de beau et de moins beau, de bon et de moins bon, de bien et de moins bien, osons croire en des jours meilleurs.

*« Si assez de gens de bonne volonté unissent leurs efforts, le pire n'est pas certain, le meilleur devient possible. »
(Jacques ATTALI)*

E. DENOEL
Président



Sommaire

Infos Mut

Avantages et services 2026.....	3
Neutra, l'allié de votre santé.....	6
Fin des indemnités de chômage au 01/01/2026 : que cela change-t-il pour la mutuelle ?	7
Facturation électronique : Fini les attestations de soins papier des médecins et des dentistes !	8

Pages régionales 9-10

Bon à savoir

Votre guichet en ligne MyMN fait peau neuve !.....	12
Nouvelle fonctionnalité MyMN : plus de clarté dans vos remboursements !.....	13
Polyclinique Neutre de Liège	13

MN Vacances 14-15

Horizons Jeunesse

Nos vacances pour jeunes..... 16



Avantages et services 2026

Plus de 50 avantages et services pour toute la famille :
11,50 € par mois !

NAISSANCE ET ENFANCE



NAISSANCE ET ADOPTION 350 €

Prime de **350 € à la naissance** d'un enfant ou lors de l'adoption d'un enfant de moins de 19 ans
Cette prime est portée à 700 € pour des jumeaux, à 1.050 € pour des triplés...

ALLAITEMENT MATERNEL ET LAIT POUR BÉBÉ 60 €

- Prime unique de **30 €** après 3 mois d'**allaînement**
Sur présentation d'une attestation du pédiatre ou de l'ONE
- Remboursement de **30 €** pour l'achat en pharmacie de **boîtes de lait**
Pour les bébés de moins d'**1 an** - Sur présentation du document délivré par la pharmacie

LANGES POUR BÉBÉ 100 €

- Remboursement de **50 € par an** dans le coût de **langes**
- Remboursement de **100 € par an** dans le coût de **langes réutilisables**
Jusqu'à la veille du 3^e anniversaire - Sur présentation de pièces justificatives - Interventions cumulables entre elles à concurrence de 100 € par année civile

TEST DU SOMMEIL 50 €

Remboursement du ticket modérateur du test du sommeil (polysomnographie) chez les nourrissons - Détection du risque de mort subite

CRÈCHE

Intervention de **50 € par an** dans les frais de crèche ou d'accueillante agréée par l'ONE
Pour les nouveau-nés jusqu'à la veille du 3^e anniversaire

GARDE D'ENFANTS MALADES



Pour les enfants de moins de 12 ans

- Via le numéro **0800/62 056** : présence d'une personne qualifiée à votre domicile **gratuitement**
5 jours consécutifs maximum - 15 jours par an
 - Par un organisme **agréé par l'ONE**
5€/heure - 5 jours/an - 10 heures/jour
- Sur base du reçu sur les frais de participation et du diplôme obtenu

GARDERIE D'ENFANTS 50 €

Intervention de **50 € par an** dans les frais de garderie
Sur base de l'attestation fiscale délivrée par l'organisme d'accueil - Pour les enfants à partir du 3^e anniversaire et jusqu'à la veille du 6^e anniversaire

KINÉSITHÉRAPIE PÉRINATALE 45 €

5 € par séance de kiné périnatale hors hospitalisation - Max 9 séances

PSYCHOMOTRICITÉ 120 €

Remboursement de **12 € par séance** pour les enfants de - de 6 ans
Plafond annuel de 10 séances - Sur prescription médicale d'un généraliste, d'un pédiatre, d'un neuropédiatre ou d'un pédopsychiatre

LOGOPÉDIE 600 €

Si pas d'accord du médecin-conseil : **8 € par séance**
Plafond annuel de 75 séances

ORTHODONTIE 750 €

Intervention jusqu'à **750 €**
L'intervention n'est accordée que si le traitement a fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

SOINS DES JEUNES 100 % REMBOURSÉS PAS DE PLAFOND

Remboursement des tickets modérateurs pour les soins ambulatoires des jeunes jusqu'à la veille de leur 18^e anniversaire, et ce, sans franchise
Valable pour les consultations et visites chez les médecins spécialistes et généralistes, et les prestations des dentistes (à l'exclusion des traitements d'orthodontie), kinés et infirmier(ère)s - Pour autant qu'un Dossier Médical Global (DMG) soit ouvert (à l'exception des enfants de moins d'un an)

VACANCES POUR JEUNES 160 €

Pour les enfants âgés de 2 ans au moins qui atteignent leur 3^e anniversaire dans l'année du début du séjour et qui n'atteignent pas leur 19^e anniversaire dans l'année du dernier jour de séjour

- **40 € par an** pour les voyages scolaires avec nuitée qui ont lieu en période scolaire
- **6 € par jour** avec un plafond de **20 jours/an** pour les activités pendant les vacances scolaires (voyages scolaires, stages, camps de mouvement de jeunesse et plaines de jeux)

FORMATIONS ET AIDES SOCIALES



AIDE SOCIALE 1.000 €

Une intervention financière peut être accordée aux bénéficiaires de l'intervention majorée qui sont confrontés à des frais exceptionnels et élevés suite à leur état de santé, un traitement médical ou des soins
Intervention de maximum 500 € par dossier sur base des pièces justificatives des frais - Maximum 1.000 € par an

FORMATION PREMIERS SECOURS 240 €

Remboursement des formations organisées par la Croix Rouge ou par tout autre organisme agréé par celle-ci :

- brevet Européen de Premiers Secours (BEPS) : **60 €**
- secouriste : **90 €**
- premiers soins aux enfants : **40 €**
- « 3 minutes pour sauver une vie » : **25 €**
- réanimation pédiatrique : **25 €**

Sur base du reçu sur les frais de participation et du diplôme obtenu

SERVICE SOCIAL

Le service vise à offrir une aide et des services à toute personne se trouvant dans une situation problématique en raison d'une maladie, d'un handicap, d'une vulnérabilité financière ou sociale, ainsi qu'aux auxiliaires de vie

LANGUE DES SIGNES ET LPC 150 €

Intervention unique de **150 € dans les frais d'inscription** à un module de formation en langue des signes ou en langage parlé complété (LPC)

PRÊTS « GARANTIE LOCATIVE » 1.000 €

Prêts pour la garantie locative :

- d'un kot d'étudiant
- d'un premier logement

Plafond de 1.000 € /prêt (ou deux mois de loyer) - À rembourser en 12 mensualités - Max.2 prêts/bénéficiaire - Avoir remboursé complètement le 1^{er} prêt pour obtenir le 2nd

SERVICE JURIDIQUE

Notre rôle est de vous conseiller et surtout de vous aider à faire valoir vos droits et connaître vos devoirs en matière de législation des soins de santé :

- Nous donnons des avis sur les suspicions de faute relevant de la responsabilité médicale
- Nous donnons des avis sur les contestations de facture (hôpital, médecins,...) et, en cas de contestation justifiée, prenons contact avec le prestataire



DÉPISTAGE ET PRÉVENTION



CONTRACEPTION

Amélioré au 01/01/2026

- **60 € par an** pour la fourniture de pilules, patchs, anneau vaginal et injection
- **120 € pour la fourniture** d'un stérilet ou d'un implant par période de 36 mois
- **40 € par an** pour la fourniture de préservatifs délivrés en pharmacie

VACCINATION

35 €

35 € par an par bénéficiaire pour tout type de vaccin (vaccination enfants, tétanos, grippe, séjour en région tropicale,...)

Sur présentation du ticket de caisse BVAC émis par le pharmacien

BILAN SANTÉ

95 €

- **50 € par an** sur les tickets modérateurs légaux des examens médicaux préventifs (25 € par examen, 2 examens maximum par an)
Pour les cancers de la peau, du sein, de la prostate, du côlon et des intestins, ostéoporose, diabète de type II et maladies cardiovasculaires



- **25 € par année civile** dans les frais d'abonnement à une app médicale (e-santé), approuvée par mHealth Belgium
- 10 € par test, **max 20 € par année civile** pour le test de détection du coronavirus, en cas de non prise en charge par l'assurance obligatoire

SOINS À DOMICILE



AIDES FAMILIALES, AIDES MÉNAGÈRES ET GARDE-MALADES À DOMICILE

400 €

Intervention forfaitaire de **1 € /heure prestée** par un service d'aide familiale, d'aide-ménagère ou garde-malade agréé

Plafond annuel de 400 heures par ménage

MATÉRIEL SANITAIRE ET DE RÉADAPTATION

265 €

- Intervention de **40 € maximum par an dans le coût** de location ou d'achat de matériel sanitaire et de réadaptation (liste limitative)
Sur base d'une pièce justificative
- Intervention spéciale de **75 € pour la location ou l'achat** d'un lit destiné au maintien à domicile des cas lourds ou aux soins palliatifs, ou d'un lit anti-reflux pour bébé
- Intervention spéciale pour l'achat d'un aérosol
Équivalent à 75 % du prix d'achat limité à 75 € - Sur base d'une prescription médicale et d'une pièce justificative
- Intervention de **75 € pour des vêtements adaptés** pour des patients atteints d'un cancer
Max 75 € par an - Sur base d'une pièce justificative

TÉLÉVIGILANCE

108 €

- Intervention de **9 €/mois** soit max 108 € par an
Sur base de la facture (d'achat ou) de location de l'appareil délivrée par un organisme spécialisé en biotélévigilance



INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES



CONVALESCENCE

560 €

Intervention de **20 € par nuitée**

Séjour d'une durée de 7 nuits min. et 28 nuits max. - Début dans les 30 jours qui suivent une hospitalisation ou un traitement pour maladie grave, justifié par un certificat médical ou pour les personnes ayant le statut d'aidant proche ainsi que les personnes aidées - L'établissement doit être agréé par l'INAMI ou être un centre de vacances de MN Vacances - Un seul séjour et par an

DIABÈTE

- **50 € tous les 3 ans** pour l'achat d'un glucomètre ou de tout appareil permettant le contrôle de la glycémie 50 €
- **10 €** par boîte de tigettes, lancettes ou par patch (jusqu'à 40 €/an) 40 €

DIÉTÉTIQUE

100 €

- **12,50 € par séance**

Sur attestation médicale certifiant l'anorexie, l'obésité ou la surcharge pondérale (Indice de Masse Corporelle de 25 ou plus pour les adultes ou un percentile supérieur ou égal à 85 pour les enfants de moins de 18 ans) - Plafond annuel de 8 séances

FÉCONDEMENT IN VITRO

500 €

Intervention unique de **500 €** dans les frais de fécondation in vitro
L'intervention n'est accordée que si le traitement a fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

GREFFE

1.000 €

Remboursement des frais de greffe :

Intervention à hauteur de **1000 €** par greffe pour : le cœur, le foie, le pancréas, les reins, la moelle, les poumons

IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE

900 €

Remboursement pendant 3 ans de **60%** du coût du traitement contre une allergie attestée par un médecin formé en allergologie, un médecin spécialiste ORL, un pneumologue, un dermatologue ou un pédiatre
Plafond annuel de 300 €

ORTHODONTIE

150 €

Intervention unique de **150 €**

L'intervention n'est accordée que si le traitement n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire



MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

100 €

Intervention de **100 % sur le ticket modérateur** des médicaments génériques délivrés en pharmacie

Plafond annuel de 100 € - Avec Dossier Médical Global (DMG - à l'exception des enfants de moins d'un an) - Sur prescription d'un médecin

L'intervention n'est accordée que si le médicament a fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

PÉDICURIE

20 €

5 € par séance

Plafond annuel de 4 séances - Sur base d'un certificat médical pour les - de 65 ans

POSTUROPODIE

50 €

50 € tous les 2 ans pour l'achat de semelles de posturopodie

Sur base du reçu du prestataire

PROTHÈSES

250 €

- Prothèse dentaire amovible (tous les 4 ans) 50 €
- Prothèse capillaire en cas de chimiothérapie (tous les 2 ans) 50 €
- Prothèse orthopédique 50 €
- Placement d'une lentille intraoculaire lors d'une opération de la cataracte 50 €
- Remboursement de **50 € par an** par prothèse acoustique implantée 50 €

PSYCHOLOGIE

400 €

20 € par séance (également pour les consultations par vidéo-conférence)

Plafond annuel de 20 séances - Traitement par un licencié en psychologie

L'intervention n'est accordée que si le traitement n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

SEVRAGE TABAGIQUE

30 €

30 € par an dans le coût d'un traitement médicamenteux anti-tabac

Sur prescription médicale - Produits délivrés en pharmacie - Sur présentation de l'attestation de fourniture délivrée par le pharmacien

TICKET MODÉRATEUR DES + DE 18 ANS

PAS DE PLAFOND

Remboursement à **100 % du ticket modérateur** des soins ambulatoires pour les consultations des médecins généralistes, et ce, sans franchise
Avec Dossier Médical Global (DMG)

LOISIRS, SPORTS ET VACANCES



SPORT POUR TOUS

80 €

Sans limite d'âge

- **50 € par an** pour toute affiliation à un club sportif, un centre de fitness, un club de natation (y compris les bébés nageurs), un programme d'initiation au jogging...

Sur base d'une attestation établie par l'organisation sportive

- **Intervention de 10 €** pour toute participation à un événement sportif (marche, jogging,...)

Sur remise de l'attestation d'inscription ou de toute preuve de paiement -

Plafond annuel de 30 €

SOINS À L'ÉTRANGER

PAS DE PLAFOND

En cas de séjour récréatif à l'étranger, **intervention illimitée** dans les frais d'hospitalisation d'urgence

Concerne :

- tous pays membres de l'Union Européenne, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Egypte, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Maroc, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Tunisie et Turquie (aussi pour les séjours Erasmus)

- les enfants bénéficiant d'allocations familiales : couverture mondiale

Demandez votre **carte européenne valable 1 an** ou le **formulaire spécifique** avant votre départ

VACANCES ASSISTANCE MUTAS

☎ +32 2 272 09 00

Assistance médicale à l'étranger* en cas de maladie, d'accident et/ou d'hospitalisation d'urgence

- Envoi de médicaments
- En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique ou à l'étranger (pas de limitation)
- Prise en charge du logement et du retour de l'accompagnant avec **plafond de 1.200 €**

* Mutas intervient dans tous les pays couverts par « Soins à l'étranger »

VACANCES POUR PERSONNES HANDICAPÉES

250 €

250 € par an pour les séjours organisés en faveur des personnes handicapées

SÉJOURS POUR JEUNES

www.horizons-jeunesse.be organise des séjours en Belgique et à l'étranger à des prix avantageux, avec un encadrement professionnel de qualité. Cette offre n'est pas cumulable avec notre avantage « Vacances pour jeunes ».



VACANCES EN FAMILLE

www.mnvacances.be vous accueille dans ses domaines de vacances à la côte et dans les Ardennes. Profitez de 30% de réduction sur le prix de votre chambre en utilisant le code promo : MEMBRELAMN



Envie de vous évader plus loin ?

Découvrez les belles réductions chez nos partenaires **Généraltour**, **TUI** (via Généraltour), **Villages Club du Soleil**, **Sunweb**, et beaucoup d'autres !

VACANCES ET EXCURSIONS EN GROUPE

Notre service vous accompagne lors de voyages et excursions en groupe organisés par La Mutualité Neutre ou par notre agence de voyages MN Vacances



TRANSPORTS



AMBULANCE

500 €

Transporteur non conventionné :

- en cas de transport non urgent : **forfait de 20 €** pour les 20 premiers km puis **1 €/km**

Plafond de 250 € par jour, un seul aller et retour par jour - Plafond annuel : 500 €
- Parcours en dehors du territoire belge de 50 km A/R maximum

- en cas de transport urgent : **forfait de 20 €**

Transporteurs conventionnés :

- **tarifs préférentiels** : détails et liste des transporteurs sur www.lamn.be

FRAIS DE DÉPLACEMENT

300 €

En voiture privée, en transport en commun ou en transport Uber

- remboursement de 0,12 €/km

Plafond de 35 € par jour

En taxi - taxi social - VSL - TPRM - autre transport adapté et service bénévole organisé

- remboursement de 0,25 €/km, forfait ville de 5 €

Plafond de 75 € par jour

Si prestation par un médecin spécialiste (sauf gynécologue et pédiatre) - Un seul aller-retour par jour - Plafond annuel de 300 € (200 € vers les centres hospitaliers et 100 € vers les cabinets de médecin) - Parcours en dehors du territoire belge de max. 50 km A/R

TRANSPORT EN CAS DE TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE, CHIMIOTHÉRAPIE OU DIALYSE RÉNALE

500 €

0,25 € /km remboursés lors d'un déplacement en taxi ou par un service de transport adapté ou un service bénévole organisé

Après intervention de l'INAMI - Plafond annuel de 500 €

AIDE MÉDICALE PAR HÉLICOPTÈRE

650 €

Avec transport : **650 €** - Sans transport : **250 €**

MÉDECINES ALTERNATIVES



MÉDECINES ALTERNATIVES

70 €

10 € par consultation d'homéopathie, chiropractie, ostéopathie, acupuncture et mésothérapie chez les prestataires agréés

Plafond annuel de 70 €

MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES

100 €

Intervention de **50 %** sur le **prix des médicaments**

Plafond annuel de 100 € - Sur prescription d'un médecin ou d'un homéopathe

OPTIQUE



CONFORT DE LECTURE

150 €

Intervention unique de **150 €** pour l'achat d'appareils de confort pour la lecture (loupe vidéo et optique, synthèse vocale, logiciel d'agrandissement)

Sur prescription d'un ophtalmologue

OPÉRATION

250 €

Opération au laser/ultrasons : intervention jusqu'à **125 € par œil**

VERRES, MONTURES, LENTILLES

120 €

120 € tous les 36 mois pour les montures, les verres ou lentilles de contact

Sur prescription d'un ophtalmologue

L'intervention (en cas d'achat ou en cas de location) n'est accordée que si la fourniture n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre de l'assurance obligatoire

ET POUR NOUS REJOINDRE ?

Rendez-vous sur
www.lamn.be/saffilier

Neutra, l'allié de votre santé

Les assurances hospitalisation et dentaire de La Mutualité Neutre



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CES ASSURANCES ?

Tout titulaire et toute personne à charge cotisant à l'assurance complémentaire de La Mutualité Neutre.

La souscription peut intervenir à tout âge, elle prendra cours le 1^{er} jour du mois qui suit la réception de la demande de souscription.

Pour toute offre, vous pouvez contacter votre agence de mutuelle ou consulter notre site internet. Le contrat d'assurance est conclu à vie, sauf résiliation de plein droit ou volontaire.

- **Siège de Namur :**
Rue des Dames Blanches 24, 5000 Namur
081/25 07 60
- **Siège du Hainaut :**
Avenue de Waterloo 23, 6000 Charleroi
071/20 52 11
- **Siège de Liège :**
Rue de Chestret 4-6, 4000 Liège
04/254 58 11

Montants des primes annuelles par personne en 2026	Neutra +	Neutra Confort	Neutra Top
De 0 au 31 décembre de l'année des 6 ans	0,00 (*)	0,00 (*)	262,08
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 7 ans au 31 décembre de l'année des 25 ans	46,2	123,72	262,08
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 26 ans au 31 décembre de l'année des 50 ans	124,56	348,36	551,04
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 51 ans au 31 décembre de l'année des 60 ans	124,56	419,64	610,20
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 61 ans au 31 décembre de l'année des 65 ans	124,56	419,64	829,68
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 66 ans au 31 décembre de l'année des 70 ans	208,32	720,24	1181,52
A partir du 1 ^{er} janvier de l'année des 71 ans	291,72	1035,48	1558,56

La prime annuelle est toujours basée sur l'âge au 31 décembre de l'année en cours.

* gratuit pour les enfants dont un membre du ménage est déjà assuré à l'une des assurances hospitalisation Neutra avec une couverture similaire ou supérieure (sinon : 30,48 € pour Neutra + et 82,20 € pour Neutra Confort).

Montants des primes annuelles par personne en 2026	Neutra Base	Neutra Optimum
Isolé	77,76	156,48
Avec charge de famille	109,44	203,88

Montants des primes annuelles par personne en 2026	Dentalis	Dentalis (et assuré Neutra +, Confort ou Top)
De 0 au 31 décembre de l'année des 6 ans	0,00	0,00
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 7 ans au 31 décembre de l'année des 17 ans	79,20	71,40
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 18 ans au 31 décembre de l'année des 25 ans	111,30	100,20
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 26 ans au 31 décembre de l'année des 45 ans	143,40	129,12
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 46 ans au 31 décembre de l'année des 55 ans	186,24	167,52
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 56 ans au 31 décembre de l'année des 65 ans	228,84	206,28
À partir du 1 ^{er} janvier des 66 ans	271,68	244,56



De **BASE** à **TOP**, une couverture à la hauteur de vos attentes
DENTALIS, le partenaire de votre sourire

Retrouvez notre actualité sur notre site www.neutrassur.be et notre page Facebook [f Neutra Assurances](#) Rejoignez-nous !

Nos adresses emails sont également renouvelées : info@neutrassur.be • dentalis@neutrassur.be • conventions@neutrassur.be

Tél. : 04/254.54.90

Fin des indemnités de chômage au 01/01/2026 : que cela change-t-il pour la mutuelle ?

Le projet de loi-programme concernant la réforme de la réglementation du chômage a été adopté par la Chambre le 18 juillet 2025 et la loi a été publiée au Moniteur belge le 29 juillet 2025.

Que contient la réforme des allocations de chômage et d'insertion ?

Le gouvernement a décidé que :

- Le droit aux allocations de chômage complet serait désormais limité à un maximum de 24 mois. Ce droit comprend une période de base de 12 mois, à laquelle pourront s'ajouter jusqu'à 12 mois supplémentaires en fonction du passé professionnel ;
- Le droit aux allocations d'insertion est désormais limité à une durée d'1 an maximum ;

Tant les conditions d'accès au chômage complet que celles aux allocations d'insertion, changeront au 1^{er} mars 2026. Les demandeurs d'emplois, qui sont concernés par cette réforme, seront contactés par l'ONEM par vagues à partir de mi-septembre 2025.

i Pour plus d'informations sur <https://www.onem.be/reforme-de-la-reglementation-du-chomage>

Quelles sont les conséquences en mutualité à brève échéance ?

Lorsqu'un demandeur d'emploi perçoit des allocations de chômage, l'ONEM nous envoie chaque année un flux électronique reprenant les périodes indemnisées pour l'année écoulée. Celui-ci servira à donner droit aux remboursements de soins de santé ainsi qu'un droit aux indemnités en cas de maladie.

Ex. : Une personne, qui a perçu des allocations de chômage durant toute l'année 2024, verra son droit aux remboursements de soins de santé automatiquement prolongé jusqu'au 31/12/2026.

Par conséquent, les demandeurs d'emplois, qui seront exclus du chômage à partir du 01/01/2026 mais qui avaient une situation socio-professionnelle en 2024 et 2025, conserveront leur droit aux remboursements de soins de santé jusqu'au 31/12/2027.

Il n'est donc pas nécessaire de nous contacter pour faire prolonger votre droit aux remboursements des soins de santé.



Quelles démarches pour maintenir votre couverture en soins de santé ?

En fonction de votre situation début 2026, une adaptation de votre dossier devra, peut-être, être réalisée :

- Si vous travaillez (régime salarié ou indépendant) : aucune démarche à entreprendre en mutualité ;
- Si vous êtes bénéficiaire du revenu d'intégration (RIS) du CPAS : nous recevons automatiquement un flux électronique du CPAS le mentionnant et votre dossier sera adapté en conséquence.

Si vous êtes sans revenu :

- Soit en vous inscrivant à charge de votre conjoint(e) / cohabitant(e) ;
- Soit en vous inscrivant en tant que titulaire du Registre National (résident) ;
- Si vous êtes reconnu comme personne en situation de handicap auprès du SPF Sécurité Sociale – Direction générale personnes handicapées avec perception d'une allocation : nous recevons un flux électronique le mentionnant.

i Retrouvez également plus d'infos sur le site de l'inami : <https://www.inami.fgov.be/fr/actualites/limitation-dans-le-temps-des-allocations-de-chomage-impact-sur-votre-droit-aux-soins-rembourses>

Facturation électronique : Fini les attestations de soins papier des médecins et des dentistes !

Ce 1^{er} septembre 2025, une nouvelle étape vers la simplification des démarches administratives dans les soins de santé a été franchie : tous les médecins (généralistes et spécialistes) ainsi que les dentistes sont obligés de facturer leurs prestations par voie électronique.

Comment fonctionne ce système ?

A la fin de la consultation, lors du paiement, deux cas de figure peuvent se présenter :

1/ Le patient paie l'entièreté de l'honoraire (paiement comptant)

Via l'outil électronique (**eAttest**), votre attestation de soins est directement envoyée à votre mutualité par circuit électronique. Cela signifie que vous n'avez plus besoin de transmettre vous-même l'attestation de soins donnés sur papier pour obtenir votre remboursement.

2/ Le patient paie uniquement le ticket modérateur et le supplément d'honoraire éventuel (tiers payant)

Le prestataire de soins envoie sa facture par voie électronique à la mutualité d'affiliation du patient pour être rémunéré de la prestation.

Le prestataire de soins est toujours obligé de vous remettre un document justificatif (vous pouvez choisir si vous préférez le recevoir sur papier ou via votre eBox) comprenant le montant réellement payé ainsi que tous les détails des prestations effectuées. Vous devez garder ce justificatif pour un éventuel remboursement supplémentaire (par une assurance privée par exemple).



Que faire si votre médecin ou votre dentiste ne facture pas par voie électronique ?

Quelques exceptions existent tout de même :

- l'âge du prestataire ;
- problème de connexion ou panne informatique.

Dans ces cas-là, les médecins et dentistes ont encore la possibilité de facturer leurs prestations sous format papier. Dans tous les cas, vous recevrez un remboursement de votre mutualité.



Des nombreux avantages

Ces circuits de facturation présentent de nombreux avantages : vous êtes certain que votre mutualité est bien avertie de votre consultation médicale, vous évitez ainsi les pertes de documents, cela allège considérablement les démarches administratives et surtout, vous bénéficiez d'un **remboursement beaucoup plus rapide**. En règle générale, la mutualité vous versera votre remboursement sur votre compte bancaire dans les 2 à 3 jours suivants.

En résumé, l'attestation de soins électronique **vous facilite la vie** : plus de sécurité, plus de rapidité, et moins de tracas.

i Plus d'informations sur le site de l'INAMI : <https://www.inami.fgov.be/fr/actualites/medecins-et-dentistes-facturer-electroniquement-devient-obligatoire-ce-1er-septembre-2025>





Dates de paiement des indemnités pour l'année 2026

Le paiement des indemnités d'assurance maladie-invalidité des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants se fera aux dates suivantes

- Mercredi 28 janvier 2026
- Mercredi 25 février 2026
- Vendredi 27 mars 2026
- Mardi 28 avril 2026
- Mercredi 27 mai 2026
- Vendredi 26 juin 2026
- Mercredi 29 juillet 2026
- Jeudi 27 août 2026
- Lundi 28 septembre 2026
- Mercredi 28 octobre 2026
- Jeudi 26 novembre 2026
- Lundi 21 décembre 2026

Dates de prélèvement des cotisations effectué par le biais d'une domiciliation (récurrente) SEPA pour l'année 2026

- Jeudi 8 janvier 2026
- Jeudi 5 février 2026
- Jeudi 5 mars 2026
- Jeudi 9 avril 2026
- Jeudi 7 mai 2026
- Jeudi 4 juin 2026
- Jeudi 9 juillet 2026
- Jeudi 6 août 2026
- Jeudi 10 septembre 2026
- Jeudi 8 octobre 2026
- Jeudi 5 novembre 2026
- Jeudi 10 décembre 2026



Dates de paiement APA pour 2026

L'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) est versée une fois par mois. Vous trouverez ci-dessous le calendrier des paiements pour l'année 2026. Attention, il peut s'écouler jusqu'à 3 jours ouvrables entre le moment où le service APA de votre mutuelle effectue le versement et le moment où l'argent arrive effectivement sur votre compte.

En 2026, les allocations seront versées aux dates suivantes :

- Jeudi 22 janvier 2026
- Vendredi 20 février 2026
- Vendredi 20 mars 2026
- Mercredi 22 avril 2026
- Vendredi 22 mai 2026
- Lundi 22 juin 2026
- Mercredi 22 juillet 2026
- Vendredi 21 août 2026
- Mardi 22 septembre 2026
- Jeudi 22 octobre 2026
- Vendredi 20 novembre 2026
- Mardi 22 décembre 2026

Si vous percevez pour la première fois une allocation, vous y avez droit à partir du 1^{er} jour du mois qui suit votre demande. Entre le moment de votre demande et la décision de votre mutuelle, plusieurs mois peuvent s'écouler. Si vous avez droit à une allocation, celle-ci vous sera également versée pour les mois pendant lesquels votre demande a été examinée. Cette somme (les « arriérés ») vous sera alors payée en même temps que le premier versement de l'allocation, à la fin du mois qui suit la décision.



N'oubliez pas vos vignettes !

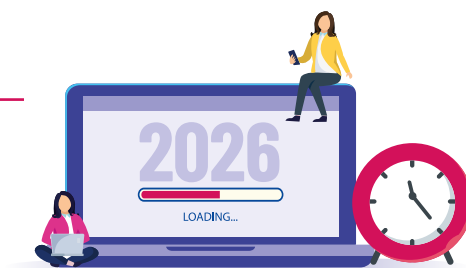
Ces petits oublis peuvent générer du retard dans les remboursements mais également dans le traitement des dossiers.

Si vous ne possédez plus de vignettes, vous pouvez toujours les demander auprès de votre conseiller mutualiste habituel, mais vous pouvez aussi les commander en quelques clics sur le nouveau guichet en ligne MyMN.

Coller sa vignette, c'est un petit geste qui vous fait gagner du temps et vous évite bien des tracas !



Nos ateliers de janvier à avril 2026



Pour cette nouvelle année 2026, La Mutualité Neutre vous propose divers ateliers :

- Des ateliers axés sur le **bien-être** dispensés par l'ASBL Rêves de Nature.
- Un apprentissage de **l'informatique** pour seniors en abordant des sujets tendances et utiles dans la vie quotidienne. Organisés par l'ASBL Interface3.Namur (pour les régions de Charleroi et Namur) et MobiTIC (région de Liège), ces cours ont pour objectif de rompre l'isolement et de lutter contre l'exclusion des seniors en favorisant leur autonomie à domicile aussi longtemps que possible.

Date	Thème	Sujet	Public	Horaire
📍 Namur : Rue des Dames Blanches, 24 - Salle polyvalente				
Jeudi 2 avril	Informatique	Naviguer et rechercher sur le web	Seniors	de 9h à 12h
Mardi 21 avril	Bien-être	Et si mes défauts étaient des supers-pouvoirs ?	Tous	de 9h30 à 12h30
📍 Liège : Rue de Chestret, 4-6 - Salle polyvalente				
Mercredi 25 mars	Informatique	Application Itsme et eID	Seniors	de 9h à 12h
Mardi 7 avril	Bien-être	Et si mes défauts étaient des supers-pouvoirs ?	Tous	de 9h30 à 12h30
📍 Charleroi : Avenue de Waterloo, 23 - Salle polyvalente Polyclinique Neutre				
Jeudi 9 avril	Informatique	Naviguer et rechercher sur le web	Seniors	de 9h à 12h*
Mardi 14 avril	Bien-être	Et si mes défauts étaient des supers-pouvoirs ?	Tous	de 9h30 à 12h30

* Salle de réunion située au 4^e étage de La Mutualité Neutre.

Les places étant limitées, n'attendez pas pour vous inscrire! Participation gratuite mais inscription obligatoire auprès du service communication : au 071/20.52.11 ou 081/25.07.60 ou 04/254.58.11 ou via mail à communication@lamn.be.
Pour tout complément d'information, contactez le service communication de La Mutualité Neutre.

Nos prochains salons et events

Au cours des prochains mois, retrouvez les équipes de La Mutualité Neutre sur divers événements! Que vous soyez en quête de conseils éclairés, d'informations pertinentes ou tout simplement désireux de passer un agréable moment, venez nous rencontrer lors de ces occasions spéciales

- Les 10 et 11 janvier 2026 : Salon du mariage de Charleroi
- Le 17 janvier 2026 : Foulée des neiges 2026 à Suarlée
- le 31 janvier et le 1^{er} février 2026 : Babydays de Namur
- Les 07 et 08 février 2026 : Babydays de Mons
- Les 07 et 08 mars 2026 : Salon du mariage de Namur



La foulée des neiges 2026



L'année vient à peine de commencer, et déjà se profile l'un de ses premiers temps forts : l'édition 2026 de *La foulée des neiges*.

Rendez-vous le samedi 17 janvier pour la 11^e édition de cette course hivernale! Les affiliés de notre mutualité verront leur inscription remboursée une fois la course terminée.

Ouvert à tous et intégré au challenge de la ville de Namur, ce jogging est devenu un incontournable pour les habitants de la région. Le départ sera donné depuis l'ITCA de Suarlée, point de ralliement de coureurs venus de tous horizons.





Permis-mut



Quelles que soient vos motivations, le permis de conduire vous sera forcément un jour indispensable ! Il peut être un critère déterminant pour décrocher un emploi et vous offre la possibilité de viser plus large lors de votre recherche. C'est le passeport vers plus d'autonomie et de liberté !

Grâce à La Mutualité Neutre, vous pouvez obtenir des réductions auprès de nos partenaires BARA, STARTER et IPAMS pour les permis suivants :

PERMIS VOITURE (B) - FORMATION THÉORIQUE

L'apprentissage par auto-école est le plus rapide mais aussi le plus coûteux. Toutefois, il est donné par des instructeurs ayant une formation et de l'expérience.

- La formation théorique consiste en 12h de cours. L'accès pour s'entraîner aux questions du code et l'accès au RDV pédagogique sont offerts, soit un cadeau de 29 € ;
- La formation théorique consiste en 12h de cours + Trafic Test « Question » + Trafic Test « Rendez-vous pédagogique ». L'accès pour s'entraîner aux questions du code et l'accès au RDV pédagogique sont offerts, soit un cadeau de 39 € ;
- La formation théorique consiste en 12h de cours + Test de Perception des risques. L'accès pour s'entraîner aux questions du code et l'accès au RDV pédagogique sont offerts, soit un cadeau de 39 € ;
- la formation théorique consiste en 12h de cours + Trafic Test
- « Question » + Trafic Test + Test de Perception des risques. « Rendez-vous pédagogique ». L'accès pour s'entraîner aux questions du code et l'accès au RDV pédagogique sont offerts, soit un cadeau de 49 € ;
- Une réduction de 3 % sur les cours hors pack ci-dessus.

PERMIS VOITURE (B) - FORMATION PRATIQUE

- Pour la formation pratique permis B : l'examen pratique vous est offert pour 20h ou 30h de cours en boîte manuelle ou automatique, soit un cadeau d'une valeur de 135 ou 140 €.
- Une réduction de 3 % sur les cours hors pack

PERMIS CYCLO - POIDS LOURDS - AUTOCARS

Remise de 3 % pour les cours pratiques ou théoriques sur les catégories de permis :

- AM, A1, A2, A, hors examen et pack (cyclo)
- C, C1, CE, hors examen et pack (poids lourds)
- D, DE, hors examen et pack (autocars)

COURS DE MAÎTRISE MOTO ET AUTO

La « BELGIAN DRIVING SCHOOL » dispense des cours d'initiation :

- de perfectionnement pour les nouveaux conducteurs ;
- de maîtrise (Eco-Driving, safe-driving) ;
- la conduite sur piste ;
- l'ADR (transport international de marchandises dangereuses) ;
- le CAP (certificat d'aptitude professionnelle).

Remise de 30 %* pour la moto et de 20 % pour la voiture

BON À SAVOIR

Ces cours sont reconnus par les compagnies d'assurances pour les réductions des primes (plus d'infos auprès de votre organisme assureur auto/moto).

vivamut

VIVRE À DOMICILE EN TOUTE SÉCURITÉ

Pour toute commande, veuillez contacter directement votre mutualité



adresse de contact :
vivamut@lamn.be



PROMO

Soutenir son système immunitaire

15€ 25€

*valable du 01/12/25 au 28/02/26 dans la limite des stocks disponibles

COMPLEXE MULTIVITAMINES
Défenses immunitaires, tonus et vitalité

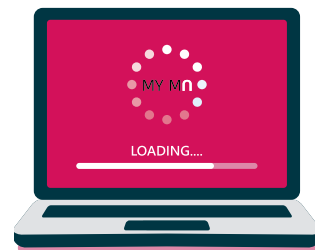
Une synergie complète de 11 vitamines, 7 minéraux et 5 acides aminés sélectionnés pour leur rôle en faveur de la vitalité

FLEURS DE SUREAU AROMAFLOR

Les fleurs de sureau se préparent en infusion. Le sureau, dont les baies sont riches en antioxydants et vitamine c, soutient le système immunitaire. Bio et d'origine européenne - Sans additifs ni conservateurs.

Votre guichet en ligne

MY MN fait peau neuve !



À partir du 12 février, votre guichet en ligne habituel aura une nouvelle figure. Bien plus qu'une simple mise à jour esthétique, vous retrouverez aussi de nouvelles fonctionnalités ainsi qu'une interface plus intuitive.

Plus simple et plus intelligent

Dès ce début d'année, votre guichet en ligne fait une grande mise à jour afin que La Mutualité Neutre puisse vous assister le plus efficacement possible sans que vous ne sortiez de chez vous.

Notre objectif est clair : rendre votre quotidien numérique plus simple, plus rapide et plus pratique. La nouvelle interface a été pensée pour vous fournir une navigation fluide et agréable.

Une myriade de nouvelles fonctionnalités

La grande nouveauté réside dans l'intégration de services qui vont vous simplifier la vie. Voici quelques-unes des nouvelles fonctionnalités phares :

- **Documents de voyage** : Accédez et gérez vos documents de voyages (Carte Européenne) directement sur le site
- **Infobox personnelle** : Recevez vos documents directement dans votre infobox.
- **E-signature** : Signez directement les documents de manière numérique (à partir du 8 mars).
- **Notifications en direct** : Vous recevez les notifications de vos remboursements et une confirmation de commandes sur vos cartes européennes en temps réel.
- **EQMV+** : Vous pouvez désormais remplir vos questionnaires médicaux en ligne.
- **Commande de vignettes** : Commandez simplement vos vignettes en ligne, sans devoir passer par les bureaux.
- **Suivi financier** : Consultez en temps réel l'aperçu des remboursements et téléchargez vos documents financiers.
- **Démarches administratives simplifiées** : Vous pouvez désormais télécharger des formulaires et compléter des documents en ligne pour nous les remettre sans encombre.



- **Données personnelles** : Mettre à jour ses informations personnelles n'a jamais été aussi simple.
- **Et bien plus encore ...**

Comment en profiter ?

Vous êtes déjà inscrit(e) ? La mise à jour se fera automatiquement sur votre guichet en ligne. Vous n'aurez rien à faire, si ce n'est profiter de la nouvelle version dès qu'elle sera disponible.

Vous n'êtes toujours pas inscrit(e) ? Alors n'attendez plus ! Enregistrez-vous dès maintenant pour profiter de ces nouvelles fonctionnalités dès leur sortie en passant au digital en 2 minutes.

Cette mise à jour vous permettra de profiter d'une nouvelle expérience du guichet en ligne MyMN, complètement numérique et sur le bout de vos doigts.

Nouvelle fonctionnalité MyMN : plus de clarté dans vos remboursements !

Bonne nouvelle ! À partir du 12 février, vous aurez un aperçu plus complet de vos dépenses de santé sur MyMN : vos remboursements mais aussi les paiements directement versés par la mutualité à vos prestataires de soins (médecins, kinés, dentistes, infirmiers à domicile...).

Ce qui change pour vous :

- Plus de clarté : suivez facilement vos dépenses de santé.
- Plus de transparence : nom du prestataire, date et type de prestation et montant versé au prestataire.
- Tout en un seul endroit : les remboursements versés sur votre compte bancaire et les paiements directs aux prestataires lorsque vous n'avez pas dû avancer le montant.

En pratique :

- Disponible à partir du 12 février.
- Accessible via votre guichet en ligne [MyMN](#).
- Historique des paiements sur 2 ans.
- Téléchargeable en PDF.
- Possibilité de poser vos questions ou signaler une anomalie directement en ligne.

Pas encore de compte MyMN ?

Passez au digital en 2 minutes :

1. Téléchargez l'app **La Mutualité Neutre** sur votre smartphone afin de vous connecter à **MyMN** (Ou connectez-vous à **MyMN** via le site web).
2. Créez votre compte et profitez de cette nouvelle fonctionnalité à partir du 12 février.
3. Si vous préférez recevoir une version papier de vos remboursements, faites-en la demande par téléphone au 071/20.52.11 ou au 081/25.07.60 ou au 04/254.58.11.

Un service simple, rapide et sécurisé pour avoir un aperçu de vos dépenses de santé.



Polyclinique Neutre de Liège



Le Centre de Médecine Spécialisée (CMS) ASBL, polyclinique de La Mutualité Neutre, accueille tout patient quelle que soit sa mutuelle.



- Ouvert à tous de 8h à 17h30, du lundi au vendredi
- Sur rendez-vous au 04/254.54.11
- Respect des tarifs légaux et application du tiers payant

Nouveauté !

Le Centre de Médecine Spécialisée de Liège a le plaisir de vous annoncer que Madame KAGIO Ragnah, kinésologue, a rejoint le CMS. Elle reçoit sa patientèle tous les jeudis matin.

La kinésiologie : des techniques de gestion du stress

Quand consulter ? Burn-out, bore-out, l'anxiété, troubles du sommeil, difficultés d'apprentissage (Dys, TDA, HP), tensions physiques chroniques, fatigue, énurésie, envie de changement, d'avancer dans ses projets en apprivoisant ses émotions

✓ **Pourquoi ?** appliquer des techniques naturelles concrètes, auto-gérables et durables face aux changements du quotidien.

✓ **Pour qui ?** nourrisson, enfants, adolescents et adultes.

✓ **Le rôle du kinésologue :** C'est une spécialiste de la prévention et de la gestion du stress. Elle ne pose pas de diagnostic médical et ne remplace pas un médecin. Son objectif est d'identifier avec vous l'origine de vos stress, les débloquent naturellement et vous transmettent des outils personnalisés.



Votre polyclinique met à votre disposition les services suivants :

- ✓ **Services médicaux :** cardiologie, dermatologie, gastro-entérologie, gynécologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, orthopédie.
- ✓ **Services dentaires :** dentisterie générale, orthodontie.
- ✓ **Services paramédicaux :** semelles orthopédiques, diététique, pédicure générale et réflexologie, kinésithérapie générale, rééducation vestibulaire, yoga, pilate, drainage lymphatique, dry needling, cupping thérapie, psychologie (adultes, adolescents et enfants), tabacologie, logopédie, ostéopathie.
- ✓ **Centre de prélèvement :** le laboratoire Synlab réalise tous les jours ouvrables (de 8h à 10h30) prises de sang et prélèvements en vue d'analyses médicales.

Vivez la magie suspendue des **Treelodges by Mont-des-Pins**

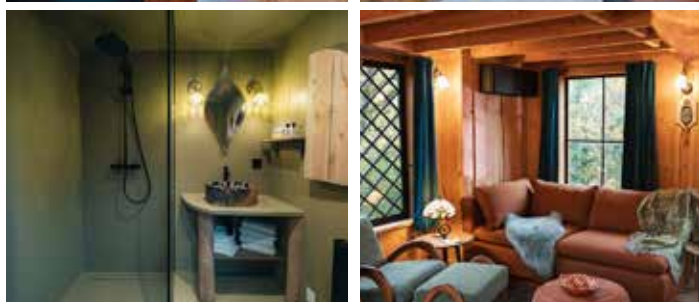
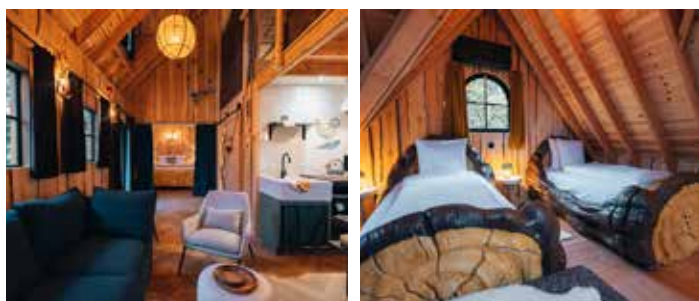
Un séjour unique, un travail d'artisans passionnés, un rêve devenu réalité : bienvenue dans nos Treelodges magiques, perchés dans la canopée du Mont-des-Pins à Bomal-sur-Ourthe. Ici, chaque détail respire la nature, la poésie et le confort. Ces lodges d'exception, à la fois écologiques et luxueux, offrent une expérience rare : celle de dormir au cœur des arbres, loin du tumulte, tout près de l'essentiel.



Confort, charme et bien-être

Les Treelodges allient écologie et raffinement. Quatre d'entre eux accueillent jusqu'à quatre personnes, et le cinquième, accessible aux fauteuils roulants, peut héberger six hôtes. Chaque lodge dispose d'une kitchenette équipée, d'une salle de bain moderne, et d'une terrasse privée avec barbecue Kamado. Pour un moment de pure détente, laissez-vous tenter par votre sauna ou hottub privatif, niché au cœur des arbres.

Les plaisirs gourmands ne sont pas oubliés : paniers petit-déjeuner ou brunch, foodbox locales ou packs barbecue sont disponibles sur simple réservation. Tout est prévu pour savourer les produits du terroir dans un cadre d'exception.



Réduction membre

Les membres de La Mutualité Neutre bénéficient d'une réduction de 30 % sur le prix du lodge. Utilisez votre code en réservant en ligne : **MEMBRELAMN**

www.treelodgesbymontdespins.be

Un projet unique, né d'un rêve et nourri par la nature

L'idée est simple, mais magique : créer un cocon douillet, en harmonie avec les arbres, où chacun peut s'éloigner de l'agitation du monde et retrouver l'essentiel. Les cinq Treelodges sont le fruit de ce rêve. Chacun d'eux raconte une histoire, guidée par un petit troll bienveillant, protecteur de la nature et compagnon d'un animal libre.

Chanterelle Moss, experte en champignons, veille sur les secrets du sous-bois.

Lignus Forest, chuchoteur d'arbres, écoute battre le cœur de la forêt.

Basil Artemis, herboriste, révèle les vertus des plantes sauvages.

Robin Falco, ornithologue, fait découvrir le chant des oiseaux.

Kepler Cosmo, astronome et météorologue, nous reconnecte au ciel et aux étoiles.

Ces cinq univers éveillent la curiosité et rappellent, avec tendresse, l'importance du respect de la faune et de la flore.

Contact

www.treelodgesbymontdespins.be
info@montdespins.be
086 21 21 36



Réservation ou questions ?

MN Vacances est joignable via info@mnvacances.be ou au numéro vacances gratuit 0800 95 180.

Week-end de la Saint-Valentin à la mer Du 13 au 15 février

Célébrez la Saint-Valentin au domaine de vacances Mont-des-Dunes du 13 au 15 février 2026 ! Profitez d'un week-end romantique avec deux nuitées, un petit-déjeuner chaque matin, un buffet le vendredi soir et un dîner de Saint-Valentin en 4 services le samedi. Offrez-vous des moments inoubliables au bord de la mer, avec une surprise spéciale pour deux.

Réservez avec une réduction de **30 % sur la chambre** pour les membres de La Mutualité Neutre. Utilisez votre code promotionnel en réservant en ligne :

MEMBRELAMN

Tarifs:

Chambre "mini confort" (max. 3 pers.) : 225 € par personne*

Chambre "familiale confort" (max. 8 pers.) : 271 € par personne*

* Prix basé sur 2 adultes par chambre

🌐 www.montdesdunes.be 📧 info@montdesdunes.be ☎ 058 23 40 52



Villages Clubs du Soleil doublez vos avantages cet été !

Découvrez les 16 Villages Clubs du Soleil (3 ou 4 étoiles) dans les plus belles régions de France : Alpes, Pyrénées, Méditerranée, Bretagne, Atlantique...

Profitez de la formule Tout Compris

Buffets à volonté avec vin inclus

Clubs enfants de 4 mois à 17 ans

Piscine et/ou espace bien-être

Activités et animations quotidiennes : randonnées, vélo, multisports, soirées festives...

Avantage spécial pour les membres de La Mutualité Neutre :

Jusqu'à -420 € par dossier en montagne

Jusqu'à -260 € par dossier sur le littoral

Offre valable pour tout séjour de 7 nuits minimum entre le 02/05/26 et le 01/11/26. Réservation du 20/01/26 au 28/02/26, cumulable avec votre remise partenaire (hors autres promotions).

Réservez en ligne : www.villagesclubsdusoleil.com



Prendre le soleil avec **Sunweb**

Trouvez les vacances de vos rêves via www.sunweb.be

En tant que membre de La Mutualité Neutre vous bénéficiez d'une réduction membre de 3 % sur vos vacances en avion.

Réservez sur www.sunweb.be et utilisez votre code de réduction : **NZMNS2025**

Découvrez toutes les conditions sur www.mnvacances.be



2026



DES VACANCES POUR LES JEUNES DE 3 À 18 ANS

Thèmes	Périodes	Nb jours	Agés	Destinations	Prix Neutre	Prix Plein	Prix Avantage
CONGÉS DE DÉTENTE							
COMPLETS Ski Juniors Ski libre ados	21/02 - 01/03	9	10-14 ans	Haute-Nendaz (Suisse)	670 €	1.080 €	920 €
			14-17 ans		610 €	980 €	840 €
Doudou part à vélo	21/02 - 27/02	7	3-5 ans	Le Chat Botté - De Haan (Mer)	230 €	510 €	440 €
Les explorateurs à vélo + Plopsaland			6-12 ans		260 €	570 €	490 €
Tes vacances, ton programme*			13-17 ans		270 €	580 €	500 €
CONGÉS DE PRINTEMPS							
Astérix aux jeux olympiques + Parc Astérix*	24/04 - 01/05	7	6-11 ans	Vergnies	240 €	530 €	460 €
La table ronde + Parc Astérix*			12-17 ans				
Les touristes sur la côte atlantique + Le puy du fou*	03/05 - 10/05	8	13-17 ans	Longeville s/ mer (France - Vendée)	500 €	770 €	660 €
Les surfeurs sur la côte atlantique + Le puy du fou*					560 €	950 €	810 €

*Séjours ouverts en inclusion : plus d'informations sur www.horizons-jeunesse.be

Spoiler Alert :

Les séjours d'été 2026 sont disponibles sur www.horizons-jeunesse.be !



Horizons Jeunesse recherche des animateurs

Rejoindre les équipes d'animation d'HJ, c'est bien plus qu'animer des enfants et des ados. C'est aussi prendre de l'expérience, vivre des aventures humaines uniques et développer son réseau personnel et professionnel.

Intéressé.e ? secretariat@horizons-jeunesse.be

À l'initiative de



Plus d'infos :

www.horizons-jeunesse.be •

secretariat@horizons-jeunesse.be • 081/250 767



Code parrainage

P2026HJ1

